

Projet éolien de Puymangou et Parcou : comment comprendre la campagne de financement participatif d'Abo Wind ?

Ne vous laissez pas duper !

Abo Wind a lancé le 7 avril 2016 en qualité d'emprunteur une campagne de « prêt participatif » (crowdfunding) avec les services de la société Lendosphere, Intermédiaire en Financement Participatif, pour son projet de centrale éolienne de Saint-Aulaye-Puymangou et Parcou-Chenaud. Pour ce projet, une société filiale au capital de 100 (cent) euros a été créée, la SNC *Ferme éolienne des Grands Clos*.

Certains pourraient penser que le projet est en voie de réalisation puisqu'Abo Wind cherche un financement. Il n'en est rien. **Aucune autorisation n'a été accordée par le préfet**, ni l'autorisation de défrichement (= déforestation) de 4,6 hectares, ni le permis de construire, ni l'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (c'est-à-dire une installation, telle une usine, qui peut présenter des dangers ou des inconvénients).

Cette campagne de prêt participatif est une campagne habituelle des promoteurs éoliens. Elle vise ici à illustrer le slogan « Abo Wind, l'éolien citoyen ». A noter que l'objectif affiché initialement de 70 000 euros ne représente que 0,5% des plus de 15 millions d'euros du projet. **On ne peut donc dire que le projet est ainsi financé par le citoyen.**

Ce mode de financement s'adresse à **tout investisseur intéressé par un taux attractif** de 4,5% (ou 6% pour les 4 départements proches) [1] et pas particulièrement aux habitants des communes d'implantation. La présidente de Lendosphere indique d'ailleurs que « grâce au prêt rémunéré, il devient possible d'intéresser un cercle élargi de personnes ». **On ne peut donc focaliser sur un soutien local au projet.**

Abo Wind, à travers cet emprunt, cherche surtout à faire croire que son projet va aboutir et que les prêteurs veulent son aboutissement alors que ceux-ci cherchent surtout un rendement financier avantageux via un placement socialement responsable (développement durable) mais **en aucun cas ce prêt n'est conditionné par la réalisation du projet**. Le contrat prévoit en effet que les remboursements commenceront six mois après la période de collecte soit le 13 novembre 2016 alors que le projet des Grands Clos pourra très bien ne pas avoir reçu les autorisations nécessaires **et même ne jamais les avoir**.

[1] Ces taux d'intérêt sont très supérieurs à ceux des différents livrets d'épargne : livret A = 0,75% ; LDD = 0,75% ; LEP = 1,25%

4 éoliennes à Puymangou, 1 à Parcoul

Quelle est la hauteur des éoliennes ?

182 mètres pour aller chercher en altitude un vent insuffisant sur notre territoire. Pour se faire une idée, la hauteur du mât de mesure du vent de Puymangou est de 100 mètres.

Y a-t-il une opposition au projet ?

- **26 communes voisines** se sont prononcées contre tout projet dans la forêt de la Double (les dernières sont Saint-Aigulin le 31 mars et La Genétouze le 4 avril).
- Le sénateur **Bernard Cazeau**, ancien président du conseil départemental de la Dordogne, s'est déclaré publiquement contre et a apporté son soutien à Asso3D.
- Le **collectif Forces Périgord**, dont fait partie Asso3D, regroupe 5 associations et plus de **1400 membres**.

Y a-t-il de bonnes raisons pour dire que ce projet est mal placé ?

- Les **massifs forestiers** relèvent de secteurs très contraints où le développement de l'éolien apparaît **inadapté**.
- Notre forêt est très sensible aux incendies et les éoliennes contraignent l'intervention des **Canadairs**.
- Les **énergies renouvelables adaptées au Périgord** n'utilisent pas le vent, mais le bois, les rivières, le soleil, les élevages.

Tout laisse à penser que ce projet est entaché de **prises illégales d'intérêt**. Le favoriserez-vous ?



*Photomontage de l'éolienne n°1 (Parcoul) vue de Feuillevert
(dossier d'Abo Wind déposé à la préfecture et communicable au public)*